

Nouveau Conseil Syndical 2013

L'Assemblée Générale du 8 janvier a élu les membres du nouveau Conseil Syndical

- Alexandre BONDU, Sûreté Publique, Etat
- Liliane BORDIN, Foyer de l'Enfance, Etat
- Nathalie DE LA ROCCA, Etat Civil Mairie
- Béatrice DOBO, Direction des Affaires Culturelles, Etat
- Antoine DUMANS, Académie de Musique, Mairie
- Carole ELENA Domaine Communal, Mairie
- Georges GIANANTI, Service des Parkings Publics
- Christine GIOLITTI, Secrétariat Général, Mairie
- Annie MONKAREY, Auxiliaire de vie, Mairie
- Nicolas Le GOFF, Service des Parkings Publics
- Henri PIZIO, Sûreté Publique, Etat
- Patrick SCORDINO, Sûreté Publique, Etat
- Thierry SAMAR, Education Nationale, Etat
- Christian TOLOMEI, Service des Parkings Publics, Etat
- Evelyne TREFOLONI, Direction Informatique, Etat

Les conseillers syndicaux sont vos délégués, vos défenseurs, vos contacts pour tous renseignements et démarches. Ils peuvent également vous assister en cas de conflit avec votre hiérarchie.

MAIRIE : Situation des Auxiliaires de Vie - Astreintes

En 2008 le SAEC avait formulé la demande de création d'un service d'astreintes pour ce personnel qui doit être joignable 7 jours/7. En janvier 2013 le « pool astreinte » est activé mais les conditions de compensation accordées au personnel sont totalement indignes :

- a/ sans intervention : 1h de récupération pour 13h30 d'astreinte
- b/ avec intervention : seules les heures travaillées sont récupérées
+45 minutes de forfait déplacement

Bien entendu, le SAEC avait formulé conformément aux souhaits des agents, des revendications plus favorables et plus justes. Et malgré une pétition signée à 80% par le personnel concerné, la Mairie a rejeté nos propositions.

MAIRIE : Situation de divers personnels

Après avoir rencontré des personnels de différents services, le SAEC s'est aperçu que la loi 800 du 18/02/1966 régissant la rémunération et les conditions de travail relatives aux jours fériés légaux n'était pas respectée.

En effet, bon nombre de salariés de la Mairie dépendant de services ouverts 7 jours/7 (auxiliaires de vie, gardiens de chalet de nécessité et ouvriers d'entretien, ouvriers et chauffeurs-livreurs des halles et marchés, surveillants, guides et brigadiers du jardin exotique), ayant leur repos hebdomadaire tombant un jour férié légal ne récupéraient pas le ou les jours fériés alors que la Loi précise bien que le salarié doit être rémunéré ou bénéficier d'un jour de repos compensateur.

Ces agents et fonctionnaires sont donc volés et ce, depuis des années de plusieurs jours de congés fériés alors que certains dénoncent depuis longtemps cette anomalie sans que leur hiérarchie n'en tienne compte !

Sur la demande insistante du syndicat, cette injustice vient enfin d'être réparée. Dorénavant, la Loi est enfin appliquée. Le Syndicat a également obtenu la rétroactivité des jours fériés de l'année 2012.

Pour exemple : un employé ayant comme congés hebdomadaires le lundi et mardi doit récupérer sur l'année 2012 : 7 lundis et 2 mardis, en 2013 : 2 lundis et 4 mardis et tout cela en plus des jours fériés légaux où il aura travaillé.

A l'avenir et grâce à l'aide de nombreux employés syndiqués de la Mairie, nous veillerons au respect scrupuleux de la Loi en étudiant minutieusement les plannings des agents concernés par ces récupérations.

Nous vérifierons également que tous les personnels bénéficient bien de la totalité des jours chômés et payés dans l'administration conformément à la circulaire 2012/33 soit 16jours ½ en 2013.

Encore plus grave, nous nous sommes aperçus également que des personnels ne récupéraient pas les jours fériés légaux qu'ils avaient travaillé pour raisons de service. Encore un combat à mener avec les salariés.....AFFAIRE A SUIVRE

SERVICE DES PARKINGS PUBLICS

Depuis 5 ans, le S.A.E.C. a rencontré les Conseillers de Gouvernement pour l'Équipement, l'Urbanisme et l'Environnement (M. CALCAGNO en 2008, M. TONELLI en 2010, Mme GRAMAGLIA en 2011 et 2012) pour exposer les principales revendications des salariés des parkings publics, à savoir :

- le reclassement des chefs de parcs principaux, au nombre de 9, de la catégorie C en catégorie B qui correspond mieux à la définition du poste
- l'attribution de l'indemnité des 3/40 en raison des 39h effectuées au lieu de 37h30 et du fait que certains services en bénéficient (D.A.U par exemple) ce qui est une inégalité de traitement dans un service dépendant du même département
- la revalorisation des grilles indiciaires en adéquation avec celles des salariés qui font le même travail au sein de la Fonction Publique

Toutes nos revendications ont été jugées **légitimes** MAIS toutes ont été **refusées** !!

Le 14 décembre 2012, Madame GRAMAGLIA a annoncé, à propos de l'attribution de l'indemnité des 3/40, que son versement n'était pas envisageable d'un point de vue budgétaire, et qu'en conséquence, il avait été décidé le passage à 37h30, sous la forme de récupération, pour tous les agents des parkings publics et ce, à compter du 1^{er} janvier 2013 sans perte de salaire, mais sans effet rétroactif !

Un sondage parmi le personnel concerné a fait ressortir une satisfaction de cette réduction d'horaire sans perte de salaire.

Le S.A.E.C. ne peut donc que se réjouir de cette amélioration des conditions de travail (9 jours de récupération en plus) mais n'oublie pas ses autres revendications.

Prochaines permanences

Lundi 28 janvier 14h - 17h
Lundi 11 février 14h - 17h
Lundi 25 février 14h - 17h
Lundi 11 mars 14h - 17h

Au dessus de la pharmacie de Fontvieille - 3^{ème} étage



www.saec-monaco.com

mail : info@saec-monaco.com

Téléphone : 06 03 94 65 81 7 j/7

Bulletin également disponible sur la Base « informations Fonction publique » - Rubrique Actualité du SAEC

Bulletin d'information n° 30

Janvier-Février 2013

Le Syndicat des Agents de l'Etat et de la Commune souhaite à tous les fonctionnaires, agents et suppléants de l'Etat et de la Mairie une

Bonne Année 2013

Pour le S.A.E.C., cette nouvelle année promet d'être riche en activités et en revendications car de plus en plus de salariés s'adressent à nous pour exposer leurs problèmes, leurs interrogations et souvent leur mal-être au travail.

De plus, le projet de loi modifiant la loi n°975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat qui n'a pu être débattu en 2012, sera présenté devant le nouveau Conseil National après les élections de février 2013. Le Syndicat sera présent dans l'hémicycle pour assister aux différentes interventions et constater si le nouveau texte va réellement dans le sens d'une avancée sociale dans la Fonction Publique.